



Mesures de prévention

La prévention des risques chimiques s'appuie sur les principes généraux de prévention définis dans le Code du travail

- **Évaluer les risques** si possible en les supprimant (connaissance et dangerosité des produits utilisés) :
 - > Reboucher les flacons rapidement après utilisation
 - > Utiliser des flacons avec ouverture réduite
 - > Fermer et vider régulièrement les poubelles métalliques avec couvercle rabattable

- **Combattre les risques à la source** en intégrant la prévention dès la conception des lieux de travail :

> Mettre en place une ventilation sous table, avec rejet à l'extérieur des locaux (Recommandation américaine NIOSH*)



- Vérifier annuellement l'aspiration et la maintenance par un organisme compétent

- **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins** (même résultat obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres) :

> Privilégier la technique du gel au lieu de la résine

> Utiliser des vernis et des colles sans toluène (dangereux)

- **Donner la priorité aux mesures de protection collective**

*NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health



Mesures de prévention (suite)

- N'utiliser les équipements de **protection individuelle** qu'en **complément** des protections collectives, si ces dernières se révèlent insuffisantes telles que :
 - > Masque FFP2
 - > Lunette de protection à bords latéraux pour le ponçage
 - > Gants Nitrile à changer à chaque cliente (lors de l'utilisation du Primer caustique)
 - > Blouse à usage unique
- **Se former et s'informer** sur les risques et leur prévention, sans négliger les mesures d'hygiène et d'urgence.

Les professionnelles qui posent des faux ongles en résine sont exposées par contact cutané et inhalation de vapeurs.

Des cas d'asthme et de dermatites sont souvent décrits chez les prothésistes ongulaires en raison de l'exposition aux EMA (EthylMéthacrylate) et MMA (MéthaAcrylate de Méthyle).

La suppression de ces produits très volatils, présents à 80 % dans le liquide de façonnage des ongles, par des gels contenant des Méthacrylates mais **sans EMA**, a permis la disparition des symptômes.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre Médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Santé au Travail.

Edition de juin 2016
Crédits photos : Pixabay



www.presanse.org

Prothésiste ongulaire

Vrais produits chimiques pour faux ongles !



Présanse
Prévention-Santé-Sud-Est
Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse

Métier de prothésiste onguaire

Création et pose de prothèses (ongles artificiels) de façon esthétique pour l'embellissement des ongles des mains et des pieds.

Les professionnelles qui posent des faux ongles sont exposées à divers produits chimiques dont certains peuvent être dangereux pour la santé.

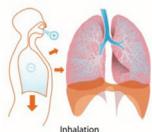


Les voies d'exposition

- **Exposition cutanée** (contact avec les produits présents sur les pinceaux, ongles des clientes, récipients, formes...) : irritation, brûlure cutanée, brûlure oculaire et conjonctivite, allergie au niveau du visage, du cou et de l'œil en cas de contact par les mains contaminées (attention aux porteurs de lentilles).



- **Exposition par inhalation** (pendant la préparation des produits, durant l'activité de limage des faux ongles et par les poubelles restées ouvertes contenant des cotons imbibés) : sensibilisation des voies respiratoires



Source INRS, AtouSanté

Produits utilisés

Matériel	Danger
Colle ou liquide Primer (Toluène)	Irritant et reprotoxique : <i>substituable par le 2-cyanoacrylique d'éthyle</i>
Diluant (Méthanol) Nettoyant pinceaux (Méthanol, acétone)	Toxique : <i>substituable par l'éthanol</i>
Dissolvant (Phtalates, propylène glycol)	Toxique, irritant et suspecté reprotoxique
Fibres soie ou verres (Nitrates de cellulose)	Irritant
Gel (Dioxyde de titane), nanoparticule	Cancérogène (Classé par le CIRC- Centre International de la Recherche contre le Cancer)
Liquide acrylique monomère (Méthacrylates, phtalate de dibutyle)	Irritant (Méthacrylates variés) Présumé reprotoxique (Phtalate de dibutyle)
Liquide Primer (Acide 2 méthacrylique)	Corrosif
Poudre acrylique polymère (Dioxyde de titane...)	Peut être cancérogène (Classé par le CIRC)
Vernis (Toluène)	Irritant et reprotoxique : <i>substituable par l'acétate d'éthyle</i>

Source INRS

Produits classés CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) + Allergène Respiratoire + Mortel en cas d'inhalation ou d'ingestion + Risque avéré d'effets graves pour la santé

Cancérogène : substance qui peut provoquer un cancer

Mutagène : substance qui peut entraîner des mutations génétiques

Reprotoxique : substance qui peut provoquer des stérilités et des effets sur le développement embryonnaire des organes génitaux in utero

Pour les femmes en désir de grossesse ou en grossesse probable, faire un dépistage précoce ! Il est impératif d'alerter son médecin du travail pour éviter toute exposition à des produits reprotoxiques.

